LAVO JAVEL CONCENTRÉ
Achetez-en une bouteille. Si après usage, vous ne reconnaissez pas que c'est la meilleure eau de Javel, retournez-la avec vos nom et adresse à "LAVO" Ltée, 1880, Chambly, Montréal, et le double du prix d'achat vous sera remboursé.

LE DEVOIR

LE DEVOIR, MONTREAL, JEUDI 5 AOUT 1954

LAVO JAVEL CONCENTRÉ
NETTOIE — BLANCHIT — DESINFECTE
Ne contient ni caustique, chaux ou acide
ESSAYER LAVO, C'EST L'ADOPTER

En Alberta

On retrouve un avion tombé il y a 8 mois

Edmonton (PC). — Les restes de trois hommes ont été retrouvés hier dans la forêt de l'ouest albertain, où leur avion-ambulance improvisé s'est abattu voilà plus de huit mois.

L'avion — qui n'a pas brûlé, mais dont les débris sont dispersés sur un vaste terrain — a été repéré mardi par le pilote George Andrews, de Peace River, qui survolait les bois près de Whitecourt, à 110 milles au nord-ouest d'Edmonton.

Cette même région — sur la route aérienne très fréquentée entre Edmonton et le Nord-Ouest — avait été parcourue à maintes reprises l'automne dernier, lors des plus grandes recherches aériennes jamais entreprises en Alberta et auxquelles ont participé chaque jour plus de 20 appareils civils et militaires.

Quoique les détails de la découverte fassent encore défaut, on pense généralement que le petit Cessna-180 était dissimulé par les branchages et la neige qui s'est mise à tomber lors des recherches.

L'avion avait disparu le 22 novembre dernier. L'épidémie de polio battait son plein en Alberta. L'appareil transportait un malade paralytique, Lloyd Williams, de Grande Prairie à Edmonton, où il devait être hospitalisé. Le Dr Don Wilson, de Grande Prairie, et le pilote Gordon McDonald, d'Edmonton, étaient également à bord de l'appareil.

A mi-chemin d'un vol de 275 milles, le pilote avait transmis par radio qu'il devait voler en dessous des nuages, en raison des conditions atmosphériques et du givre. Le délégué de la gendarmerie royale, qui est arrivé hier à Whitecourt, a déclaré que les corps étaient abîmés au point d'être méconnaissables.

Le ministère fédéral des Transports a annoncé qu'il ouvrirait une enquête sur cet accident.

Un Franco-américain "aimablement" déporté par les Etats-Unis

Portland, Me. (P.A.) — Les autorités américaines d'immigration ont ordonné hier la déportation vers le Canada d'un ancien parachutiste, mais ont laissé la porte ouverte pour sa réadmission.

M. Elphège Dubois, 32 ans, de Biddeford, a jusqu'au 1er octobre prochain pour quitter de son plein gré les Etats-Unis. Ce laps de temps permet à son avocat désigné, M. Walter Murrell de préparer ses papiers de retour.

M. Murrell a déclaré que l'ordre de l'immigration était "fort aimable".

Il a ajouté qu'il se rendrait à ses frais au Canada pour plaider sur place auprès du consul la cause de Dubois.

Ce dernier, marié et père de deux enfants, a été élevé aux Etats-Unis, persuadé d'ailleurs qu'il était citoyen américain. Durant la seconde guerre mondiale, il a servi dans les rangs de l'armée américaine.

Plus tard, les autorités de l'immigration ont découvert que Dubois était entré aux Etats-Unis à l'âge de quatre ans en compagnie de son père, citoyen canadien, et qu'il avait vécu un temps à Ham Nord, dans le Québec. Le père était entré aux Etats-Unis sur la foi du certificat de naissance de son frère, né aux Etats-Unis.

Puisque Dubois quitte de son propre chef les Etats-Unis, il peut se présenter à n'importe quel poste-frontière. On pense qu'il viendra faire ses démarches de readmission soit à Montréal, soit à Québec, soit à St-Jean.

Brûlé gravement dans une explosion

Un jeune homme de 19 ans a subi de graves brûlures alors qu'il était à son travail, hier.

Réal Jacques, 219, rue Charron, à Ville-Lemoyne, employé à l'Abestonos Limited, à St-Lambert, a eu la figure et les deux mains brûlées dans une explosion provoquée par des émanations d'alcool. Le jeune homme a été transporté d'urgence à l'hôpital Notre-Dame de Montréal, où il est présentement hospitalisé.

Roch avoue sa culpabilité à l'enlèvement de Lise Raymond

Jacques Roch, 24 ans, s'est reconnu coupable, hier, d'avoir enlevé la petite Lise Raymond.

Son aveu spontané a causé quelque surprise, étant donné que l'accusation qui pesait sur lui peut le faire condamner à une peine d'emprisonnement de sept ans.

Roch, qui est père d'une fillette de huit mois et dont la femme attend un autre enfant, n'a pas donné d'explication à son geste. Son épouse, qui était absente au moment de l'aveu de culpabilité, n'a pas voulu y croire. Elle a déclaré qu'elle était absolument certaine de son innocence et qu'elle ne pouvait rien comprendre au geste posé par son mari.

On apprend d'autre part que les détectives M. Saint-Pierre et Léo Boisjoly étaient parvenus à accumuler une preuve accablante contre le chauffeur de taxi de Ville St-Laurent, au cours des dernières journées.

Roch, qui s'était sans doute aperçu qu'on allait pouvoir établir du moment de la prononcer.

sa culpabilité, avait pris les devants en se rendant de lui-même à la police. Il s'était présenté au lieutenant John Boyczum, vendredi soir dernier, pour lui donner sa version des événements. Il avait raconté qu'un homme, accompagné d'une fillette, avait hélé son taxi, le jour de la disparition de l'enfant. La police savait ce moment que cette histoire était fausse, puisque la fillette avait déclaré être seule avec le chauffeur du véhicule. On laissa toutefois partir Roch, mais il fut écroué le lundi suivant.

Le juge Maréchal Nantel rendra sa sentence mercredi prochain, n'en déplaise à Roch, qui avait dit, hier matin, devant le tribunal: "Je plaide coupable, mais avec remise de la sentence à demain matin". Ce à quoi le juge a répondu: " Vous pouvez plaider coupable, si c'est votre désir, mais il appartient au juge seul de décider de la sentence et

Varsovie proteste parce qu'on lui a ravi un rat de cale

Londres (Reuter). — On apprend que le gouvernement polonais a transmis des protestations auprès de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Varsovie au sujet de l'enlèvement par la police britannique d'un passager clandestin de nationalité polonaise qui se trouvait à bord d'un cargo, également polonais, le "Jaroslav Dabrowski", alors ancré dans la Tamise. La note du gouvernement de Varsovie exige en outre des réparations matérielles.

Radio-Varsovie, de son côté, affirme que le passager clandestin en question, Anton Klimowicz, 26 ans, est recherché par les autorités polonaises. La radio polonaise précise que la note transmise à l'ambassadeur de Grande-Bretagne réclame à la fois l'extradition en Pologne du fugitif ainsi que des compensations pour les dégâts et pertes provoquées par "l'attaque" du cargo polonais par la police londonienne, ainsi que pour les "blessures et brutalités" infligées à des marins polonais au cours de cet incident.

Enfin, la note exige la "punition des coupables".

Radio-Varsovie ajoute que Anton Klimowicz a été expulsé de la marine marchande polonaise pour différents délits. Il aurait par ailleurs été l'objet de deux condamnations en Grande-Bretagne pour contrebande.

On sait que Klimowicz se trouvait à bord d'un cargo polonais en rade de Londres. Découvert par des dockers, il fut débarqué peu après par la police britannique, à l'aide d'un bref d'habeas corpus. Le ministère britannique de l'Intérieur doit se prononcer prochainement sur le droit d'asile politique du jeune homme.

Radio-Varsovie, d'autre part, a annoncé que le cargo était arrivé à Gdynia avec, à son bord, le professeur Joseph Gort et son épouse. Ce dernier est recherché par la police américaine pour n'avoir pas répondu à l'appel de la mobilisation. Le professeur Cort a l'intention de vivre désormais en Tchécoslovaquie.

Première pierre du nouvel édifice du "Droit"

Ottawa (PC). — Le T.H. Thibaudeau Rinfret, ancien juge en chef de la Cour Suprême du Canada, a posé, hier, la première pierre du nouvel immeuble du journal "Le Droit", quotidien de langue française de la capitale fédérale.

Le nouvel immeuble, qui reviendra à plus d'un million de dollars, dressera la façade de ses quatre étages dans la rue Rideau, l'une des principales artères d'Ottawa, entre les rues Nelson et Friel.

La première pierre de la nouvelle construction a été bénie par Mgr Marie-Joseph Lemieux, archevêque d'Ottawa.

Outre Mgr Lemieux et M. Rinfret, M. Louis-J. Belly, président du Syndicat d'oeuvres sociales limitée, société propriétaire du "Droit", a également prononcé une allocution.

Garçons demandés

Livraison du journal LE DEVOIR à Notre-Dame-de-Grâce.

Prière de communiquer avec Colonel Duhault, WAlnut 5194.

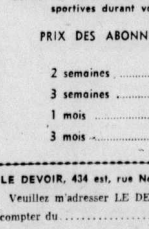

Recevez **LE DEVOIR** par la poste durant vos **VACANCES**

Suivez les nouvelles internationales, locales, financières et sportives durant votre séjour à la campagne.

PRIX DES ABONNEMENTS DE VACANCES

	Canada	Etats-Unis
2 semaines	$1.00	$1.25
3 semaines	$1.50	$1.75
1 mois	$2.00	$2.25
3 mois	$5.00	$5.50

LE DEVOIR, 434 est, rue Notre-Dame — BE. 3361

Veuillez m'adresser LE DEVOIR pour ..... semaines, à compter du ..... Remise de .....

NOM .....
(lettres moulées)

ADRESSE .....
(lettres moulées)

Ci-inclus ( ) chèque ( ) mandat-poste.

Dans le territoire de la Baie James, paradis du castor. Deux hauts fonctionnaires du ministère de la Chasse et des Pêcheries se renseignent sur les possibilités de peuplement des castors dans la région. A gauche, M. Jos Morin, directeur du Service de ciné-photographie provinciale, et M. J.-A. Tremblay, directeur du service des fourrures du ministère de la Chasse et des Pêcheries. Sur les genoux de M. Tremblay, un castor.

(Photo Ciné-photographie provinciale)

Magnifique documentaire sur l'habitat du castor

(par Pierre LAPORTE)

L'Office provincial de publicité vient d'enrichir sa cinémathèque d'un documentaire intéressant et typiquement québécois. C'est un film sur le castor, son habitat, sa conservation et l'utilisation de sa fourrure.

La pellicule, préparée par la compagnie Guernsand Film, est intéressante non seulement par le sujet qu'elle traite, mais aussi par ses qualités techniques et esthétiques. La photographie est excellente et les commentaires sont bien rédigés.

C'est plus qu'un documentaire, c'est un témoignage. La protection du castor tient particulièrement à coeur du ministère provincial des Pêcheries, le Dr Camille Pouliot. Le film démontre que le travail a porté ses fruits et que le castor est assuré de survivre dans la province. Il sera de plus en plus une source de richesse pour des milliers de personnes, depuis les Indiens qui le capturent jusqu'aux commerçants de fourrures, en passant par tous les intermédiaires.

Le film, intitulé "Castor de Québec", a été présenté hier à Montréal.

Le film nous apprend comment, grâce à l'initiative de Jimmy Watt, gérant de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Ruper House en 1927, le castor menacé de destruction a pu survivre.

L'initiative de Jimmy Watt de laisser le castor se repeupler avant de le chasser, a été reprise sur une haute échelle par le Ministère de la Chasse et des Pêcheries de la province de Québec.

En 1932 dans la première réserve de Rupert House sur la Baie James, il n'y avait que onze cabanes de castors, aujourd'hui vingt-cinq mille neuf cents cabanes abritent plus de trente mille de ces rongeurs à si riche fourrure.

D'année en année, la province de Québec a créé de nouvelles réserves. Aujourd'hui, une superficie de 177,100 milles carrés est organisée et divisée en onze réserves sur lesquelles les Indiens peuvent chasser. Ces réserves sont divisées en terrains de chasse, que les Indiens se lèguent de père en fils. Et c'est ainsi qu'en 1954, plus de mille trois cents trappeurs font vivre confortablement leur famille.

Le film raconte ensuite comment le Département de la Chasse et de la Pêche a organisé le repeuplement des réserves du nord québécois.

Le film nous transporte ensuite pendant la saison d'hiver, dans le camp d'un trappeur indien, où on assiste à la vie active du camp, à la préparation des peaux de castor, et à la visite régulière quatre fois par hiver du représentant du Ministère de la Chasse et de la Pêche, qui en ramasse les fourrures pour les transporter à Québec, et qui en même temps vérifie le travail des Indiens et reçoit leur rapport afin de contrôler l'application des mesures de conservation.

A Québec, les peaux de castor sont marquées du sceau des "Réserves de Castor de Québec", revêtues de la marque d'origine, scellées et mises en lots pour être vendues par l'entremise du Service des Fourrures, à l'enchère publique sur soumissions faites par écrit.

Le Département de la Chasse et de la Pêche, de cette façon, contrôle non seulement la conservation du castor mais assure aux Indiens, citoyens de la province de Québec, le meilleur prix pour leurs prises et aux consommateurs la plus haute qualité de fourrure au monde.

Le film nous conduit alors dans une usine de tannage où nous assistons, fait exceptionnel, à la préparation des peaux. De là, chez le fourreur où le spectateur devient initié aux secrets de la confection des plus chic manteaux de fourrure.

Mgr Georges-Léon Pelletier a ouvert le congrès marial

Aujourd'hui, journée de la province de Québec — Le cardinal Léger célèbre une messe pontificale et préside à une manifestation des enfants

Cap-de-la-Madeleine, (C.C.C.) — Son Exc. Mgr Georges-Léon Pelletier, président du Comité épiscopal de l'Année mariale au Canada et président du congrès marial national, a ouvert officiellement, par une messe de minuit en la cathédrale de Trois-Rivières, les solennelles assises qui attireront d'ici au 15 août, au sanctuaire de Notre-Dame du Cap et à Trois-Rivières des centaines de milliers de pèlerins. Il avait bénit auparavant, à 7 h., hier soir, l'exposition d'histoire mariale du Canada qui durera tout le congrès, et prêché à une heure mariale lors du passage de la statue miraculeuse de Notre-Dame du Cap dans sa cathédrale.

Cette madone bien connue, portée triomphalement sur son char en forme de Pont-des-chapelets à travers 17 diocèses de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick depuis le premier mai dernier, a terminé dans le diocèse de Trois-Rivières ce long voyage préparatoire au congrès. Ce matin, à 9 h., elle doit quitter la cathédrale de ce diocèse, escortée de Son Exc. Mgr Pelletier, des membres du chapitre diocésain, du maire Le Blanc de Trois-Rivières et autres personnalités, pour retourner à son sanctuaire du Cap. A 10 h. ce matin, Son Em. le cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, chantera une messe pontificale au kiosque du sanctuaire et y prononcera le sermon de circonstance.

Aujourd'hui est la journée du Québec; chaque province aura ainsi sa journée, et le 15 août sera celle du Canada tout entier. Plusieurs archevêques et évêques de la province doivent assister à la cérémonie d'aujourd'hui, notamment L.E.E. NN.SS. M. Roy, archevêque de Québec; C.-E. Parent, archevêque de Rimouski; G.-M. Coderre, évêque coadjuteur de St-Jean, et M.-E. Prendre, évêque de St-Jérôme. A 3 h., cet après-midi, le cardinal Léger présidera une manifestation de 7,000 enfants au stade de Trois-Rivières et prendra ensuite le dîner à l'évêché; à 7 h., il récitera le chapelet à la radio.

Spectacle marial

La première représentation officielle du grand spectacle marial du congrès, "Celle qui étend son manteau d'un océan à l'autre", aura lieu ce soir, à 8 h. 15, au Colisée de Trois-Rivières; cependant, une avant-première a été offerte hier soir aux membres des communautés religieuses; deux mille religieux et religieuses y assistaient. Ce spectacle, dont le texte a été rédigé à l'occasion du congrès par la Révérende Soeur Paul Emile, S.G.C., et qui comporte l'hommage de toutes les provinces du pays à la Vierge, sera présenté chaque soir du congrès et certains jours en matinée.

Trains spéciaux

Trois trains spéciaux sont attendus ce matin au Cap-de-la-Madeleine, pour la messe pontificale du cardinal Léger et les autres manifestations de la journée du Québec; ces trains viennent des Grandes-Piles, de Montréal et de Québec.

Ouverture de l'exposition

Après avoir béni l'exposition d'histoire mariale, hier soir, Mgr l'évêque de Trois-Rivières a prononcé une allocution dans laquelle il a félicité les artisans de cette réalisation. "Un coup d'oeil sur cette exposition, a-t-il dit, suffit à nous convaincre que Marie a visité son peuple et qu'elle est restée parmi nous. Ces tableaux constituent un chef-d'oeuvre qui illustre l'amour de notre peuple pour la Vierge; elle a inspiré les artisans de cette exposition; on y dans ces tableaux les gloires nôtres et aussi leurs difficultés."

La légion canadienne n'a pas renoncé à la conscription

Toronto (PC) — La Légion Canadienne a lancé hier un appel au gouvernement pour qu'il renonce à son plan de réorganisation de l'armée de réserve, et élabore un plan de service national sélectif pour les forces d'active et de réserve. Le projet actuel du gouvernement doit entrer en vigueur le fer septembre.

Les délégués à la convention ont adopté à l'unanimité une résolution disant qu'au lieu de renforcer l'armée de réserve, la réorganisation l'affaiblira.

Ils ont demandé au gouvernement de réexaminer l'ensemble des bases de l'entraînement des réservistes avant d'agir irrévocablement.

C'est la première fois que la Légion fait connaître ses réactions au plan du gouvernement, qui a été rendu public il y a plus de deux mois et qui consiste à dissoudre certaines unités de réserve, à en fusionner d'autres et à changer le nom d'armée de réserve pour celui de Milice. La réorganisation a suivi les conclusions d'un rapport rédigé par une commission tripartite que présidait le major-général Howard Kennedy.

La résolution votée hier par la Légion demande en outre que le rapport soit publié et affirme qu'il ne rend pas compte des problèmes qui se posent tel que l'ont exposé les officiers généraux à qui la commission a demandé leur avis.

Une deuxième résolution dit qu'il devrait y avoir "une forme de service national sélectif pour les forces d'actives et de réserve, de telle sorte que la responsabilité de la défense du Canada soit également répartie entre tous les Canadiens en âge de servir et que les jeunes Canadiens soient assurés de ne pas jamais être exposés aux dangers des batailles sans avoir reçu un entraînement adéquat."

Les forces territoriales du Canada sont "absolument inadaptées à la défense nationale," affirme la Légion. Le Canada est le seul pays membre de l'OTAN qui n'ait pas de méthode satisfaisante pour maintenir son armée assez forte pour faire face à ses engagements internationaux.

Les quelque 1,500 délégués de ce qu'on a appelé le "parlement des anciens combattants" ont aussi adopté une série de résolutions ayant trait à la législation sur les anciens combattants.

Ils ont demandé qu'une indemnité soit versée à tous les Canadiens qui ont été détenus en captivité pendant la deuxième guerre mondiale "sans égard aux conditions apparentes ou à l'endroit" de la détention. L'indemnité n'est versée actuellement qu'aux seuls prisonniers de guerre qui ont été détenus par les Japonais ou par des organismes allemands tels que la Gestapo et les chemises noires, déclarés groupements criminels par le tribunal de Nuremberg au cours des procès sur les crimes de guerre.

Les délégués ont demandé que la préférence donnée actuellement aux anciens combattants ayant servi outre-mer pour les emplois dans l'administration fédérale soit continuée et que les groupes de vétérans dans les forces armées aient la préférence sur les civils postulant à ces emplois.

La convention a enfin décidé de ne pas demander que le droit d'en appeler devant la cour de l'échiquier soit accordé aux anciens combattants qui ne sont pas satisfaits des décisions de la commission nationale des pensions. M. O. F. Howe, d'Ottawa, solliciteur honoraire de la Légion, a déclaré que la commission avait une grande latitude pour accorder des pensions et qu'il fallait éviter une stricte interprétation de la loi par les tribunaux.

Sur l'accord indochinois

Les 5 puissances de Colombo sont satisfaites

Londres (Reuter). — Les cinq puissances de Colombo ont transmis hier à la Grande-Bretagne leur approbation de l'accord indochinois, qu'elles considèrent comme une "contribution notable" au maintien de la paix dans le sud-est asiatique.

En même temps, l'Inde a fait connaître sa réponse à une note britannique lui demandant son point de vue sur le projet de pacte de défense du sud-est asiatique. Or, apprenait de source autorisée que cette réponse est "négative".

La Grande-Bretagne attendait le résultat de consultations avec les puissances de Colombo sur l'accord indochinois et le pacte de défense avant de faire avec les Etats-Unis les arrangements préliminaires pour une conférence destinée à établir les plans de défense.

Les puissances de Colombo — Inde, Pakistan, Ceylan, Birmanie et Indonésie — semblent divisées sur la question de ce pacte. La Grande-Bretagne attend maintenant des réponses du Pakistan, de Ceylan, de la Birmanie et de l'Indonésie concernant leur position vis-à-vis du pacte.

Aucune des puissances de Colombo n'a été invitée à participer à la conférence pour l'élaboration du pacte qui devrait se tenir à Manille, le mois prochain. Le porte-parole a bien précisé qu'aucune de ces puissances n'a été invitée à se joindre à l'alliance.

Auto coincée entre deux autobus sur le pont Jacques-Cartier

M. Louis Chiasson, 23 ans, demicilié rue Versailles, à Montréal, a été blessé gravement, hier soir, dans un accident survenu sur le pont Jacques-Cartier, vers 5h. 30.

M. Chiasson voyageait dans une automobile en compagnie de deux autres hommes, quand le véhicule fut violemment coincé entre deux autobus de la compagnie Laval Transport. Le blessé fut projeté au travers du pare-brise. Il subit de nombreuses coupures, une fracture probable de la jambe droite et une violente commotion cérébrale. Il est présentement hospitalisé à Notre-Dame. Ses deux compagnons n'ont subi que des blessures légères. Ils ont pu regagner leur domicile après pansement.

Le premier autobus aurait apparemment freiné brusquement. L'automobile aurait fait de même, mais l'autobus qui suivait n'aurait pu, sur une aussi courte distance, arrêter à temps et la collision s'ensuivit.

Les deux hommes qui n'ont reçu que de légères blessures sont: Rodolphe Bourbonnais, 50 ans, 6780 rue de St-Vallier; et Léopold Fortier, 45 ans, 8857 rue Châteaubriand.

CHEZ Ed. Archambault INC.

POUR VOS VACANCES
Si un disque vous cherchez...
"A NOTRE RAYON VOUS LE TROUVEREZ!"

Les succès de la chansonnette française sur disques Pathé et Odéon
45 R. P. M.
$1.10 CHACUN

G-1004—Luna Rosa — Si toi aussi, tu m'abandonnes — LUCIENNE DELYLE
G-1010—Tango bleu — Ton mariage — LINE RENAUD
G-1011—Quel temps fait-il à Paris ? — Jambalaya — AIME BARELLI
G-1012—C'est la valse à deux sous — Jambalaya — LUCIENNE DELYLE
G-1013—La petite Marie — Je, te, le, le — JACQUES HELIAN
G-1015—Un homme est un homme — Prenez mon coeur et mes roses — JACQUES HELIAN
MO-1011—Mourir de désir — Judas — MARIE-JOSE
MO-1002—Toi, tu ne ressemblies à personne — Le musicien — YVES MONTAND
MO-1004—Mexico — Rossignol de mes amours — RUDY HIRIGOYEN
MO-1012—Ninon, ma Ninette — Car je l'aime — YVES MONTAND
MO-1014—Dans les jardins de Valencia — Au bout du monde, MAURICE et MARIO
MO-1024—Le pont Mirabeau — Judas — LEO FERRE
MO-1033—Il a fallu — Le doux cabouiot — YVES MONTAND
MO-1038—Barbara — Les feuilles mortes — YVES MONTAND
G-1016—Mélodie mexicaine — Samba — Lady of Spain — AIME BARELLI

Quelques disques microsillon Decca — 3 3 1/3 R. P. M.
$3.15 CHACUN

DL-5305—Calypso Carnival — The lion — The iron Duke — Lord Beginner — Lord Kitchener — Joué par Cyril Blakes et son orchestre.
DL-5304—THE CANTOR STORY — Margie — Yes, Sir, that's my baby — If you knew Susie — Ida sweet as apple cider — Makin' whoopie — Ma — EDDY CANTOR
DL-5314—THE STARLIT HOUR — Piano solo — The starlit hour — Count every starlit hour — Count every star — Underneath the stars — Star eyes — When you wish upon a star — Evening star — BILL SNYDER
DL-5519—THE GLENN MILLER STORY — Moonlight Serenade — Tuxedo Junction — Little brown jug — In the Mood — String of pearls — American Patrol — JAMES STEWART — JUNE ALLYSON
DL-5520—BING SINGS THE HITS — Vaya Con Dios — My love, my love — Stranger in Paradise — Secret love — No other love, — I love Paris — Changing partners — Y' all come — BING CROSBY
DL-5525—MEET THE COMMANDERS — O — Meet the brass — Honey in the horn — Swanee River boogie — Make love to me — I want a little girl — EDDIE GRADY.

Succès de la chanson américaine sur disques Decca 78 R. P. M.
$0.90 CHACUN

29186—Three coins in the fountain — Hernando's Hideaway — ETHEL SMITH
29201—Moonlight and roses — The high and the mighty — VICTOR YOUNG
29206—Summer skies — Bugler's Holiday — LEROY ANDERSON
76030—Three coins in the fountain — Me gotta have you — JULIUS LA ROSA
29048—Kentucky boogie — Make love to me — THE COMMANDERS
29031—Little things mean a lot — I don't think you love me anymore — KITTY KALLEN
29178—September in the rain — Too much Tequilla — VIC SCHOEN
29185—How blue — Why do I keep lovin' you, MILLS BROTHERS
29164—That's what a woman is for — Summer vacation — PEGGY LEE
29160—Somebody else's love song — Wonderful — GEORGIE SHAW
29149—There's a rainbow in the valley — My love, the blues, and me — ANDREW SISTERS

Ed. Archambault INC.
"LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA"
500 EST, STE-CATHERINE — MA. 6201